Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Publié le 08/11/2022
ID : 026-200090629-20221025-DB_2022_32-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 14/10/2022

Participation au PSE

Délibération n°32-2022

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Avit sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Excusés et absents : Patrick GAUTHIER.

Le Président rappelle qu'à titre expérimental, le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) porte un dispositif expérimental de Paiement pour Service Environnementaux (PSE) concernant la zone de captage de Manthes. Ce dispositif rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité…).

Le Président informe qu'à ce stade d'avancement, il convient de passer une convention avec le SIRRA actant la participation du syndicat au dispositif PSE. La participation s'élèverait à 12 700 € sur 5 ans de PSE. La somme sera à payer à la fin de l'opération. La participation du syndicat sera de 10 795 €, soit 85 % du total, et 15 % de cette somme concerne le syndicat d'Epinouze Lapeyrouse Mornay et fera l'objet d'une convention entre les 2 syndicats.

Le Bureau Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention financière de participation au PSE, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE